

9 Novembre 2025

8h > 17h30

# Vide Grenier

Ouvert aux  
particuliers  
et aux  
professionnels



Exposant :  
15 € les 3mètres  
tables et chaises  
fournies

Buvette  
& snack  
sur place

Entrée 1€  
(gratuit -12 ans)

## Saint-Avé

Complexe sportif Pierre Le Nouail

[anitaconti.ape@gmail.com](mailto:anitaconti.ape@gmail.com) / 0781473541



9 Novembre 2025

8h > 17h30

# Vide Grenier

Ouvert aux  
particuliers  
et aux  
professionnels



Exposant :  
15 € les 3mètres  
tables et chaises  
fournies

Buvette  
& snack  
sur place

Entrée 1€  
(gratuit -12 ans)

## Saint-Avé

Complexe sportif Pierre Le Nouail

[anitaconti.ape@gmail.com](mailto:anitaconti.ape@gmail.com) / 0781473541



**Bulletin d'inscription Vide-grenier du 9/11/2025**

Accompagné du règlement libellé à l'ordre de « APE Anita Conti »

À l'adresse suivante : APE Anita Conti – rue des Alizés – 56890 SAINT-AVÉ

 Particulier Professionnel Association

Nom / Prénom : .....

Raison sociale : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... E-mail : .....

Pièce d'identité n° (particulier et professionnel) : .....

N° registre du commerce (professionnel) : .....

Délivré le ..... à ..... (à compléter pour la pièce d'identité aussi)

Type de marchandise à vendre (obligatoire) : .....

Merci de compléter  
**toutes les**  
informations

**Réservation**Nombre d'emplacement de 3 mètres linéaires (**sans portant**) : ..... X 15 € = .....€Nombre d'emplacement de 2.2 mètres linéaires **+ espace pour un portant** (non fourni) : ..... X 15 € = .....€**Règlement du vide-grenier**

- Seront déclarés comme exposants les personnes dont le bulletin d'inscription sera parvenu à l'organisateur accompagné de son règlement portant date et signature ;

- Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leurs propriétaires, tant en cas de casse, vol ou autres préjudices. Il leur incombe de pourvoir ou non une assurance ;

- En cas d'annulation moins de 8 jours avant la date de l'événement, le règlement est dû en totalité ;

- La mise en place des exposants aura lieu de 6h à 8h du matin, emballage à partir de 18h ;

- Il est interdit de laisser des marchandises sur son emplacement ou de jeter les invendus dans les poubelles ;

- Les places seront attribuées par ordre d'inscription, tables et chaises sont fournies ;

- Pas de vente de nourriture sur les stands, animaux interdits.

Professionnel – Je déclare sur l'honneur :

- Être soumis au régime de l'article L310-2 Code du commerce ;

- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Art. 321-7 du Code Pénal).

Particulier – Je déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant et ne vendre que des objets personnels et usagés ;

- Ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature dans l'année civile.

**Je déclare accepter sans réserve le règlement détaillé ci-dessus.**

A : ..... le ...../...../2024      Signature :

**Autorisation municipale n°2025-004. Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique, merci !****Bulletin d'inscription Vide-grenier du 9/11/2025**

Accompagné du règlement libellé à l'ordre de « APE Anita Conti »

À l'adresse suivante : APE Anita Conti – rue des Alizés – 56890 SAINT-AVÉ

 Particulier Professionnel Association

Nom / Prénom : .....

Raison sociale : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... E-mail : .....

Pièce d'identité n° (particulier et professionnel) : .....

N° registre du commerce (professionnel) : .....

Délivré le ..... à ..... (à compléter pour la pièce d'identité aussi)

Type de marchandise à vendre (obligatoire) : .....

Merci de compléter  
**toutes les**  
informations

**Réservation**Nombre d'emplacement de 3 mètres linéaires (**sans portant**) : ..... X 15 € = .....€Nombre d'emplacement de 2.2 mètres linéaires **+ espace pour un portant** (non fourni) : ..... X 15 € = .....€**Règlement du vide-grenier**

- Seront déclarés comme exposants les personnes dont le bulletin d'inscription sera parvenu à l'organisateur accompagné de son règlement portant date et signature ;

- Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leurs propriétaires, tant en cas de casse, vol ou autres préjudices. Il leur incombe de pourvoir ou non une assurance ;

- En cas d'annulation moins de 8 jours avant la date de l'événement, le règlement est dû en totalité ;

- La mise en place des exposants aura lieu de 6h à 8h du matin, emballage à partir de 18h ;

- Il est interdit de laisser des marchandises sur son emplacement ou de jeter les invendus dans les poubelles ;

- Les places seront attribuées par ordre d'inscription, tables et chaises sont fournies ;

- Pas de vente de nourriture sur les stands, animaux interdits.

Professionnel – Je déclare sur l'honneur :

- Être soumis au régime de l'article L310-2 Code du commerce ;

- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Art. 321-7 du Code Pénal).

Particulier – Je déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant et ne vendre que des objets personnels et usagés ;

- Ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature dans l'année civile.

**Je déclare accepter sans réserve le règlement détaillé ci-dessus.**

A : ..... le ...../...../2024      Signature :

**Autorisation municipale n°2025-004. Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique, merci !**